

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.101

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	28	Pour :	28
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 31 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Francis MUSARD pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Monique PONS, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Conseil Municipal du mardi 07 septembre 2021

Délibération n°2021.101 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire : marché négocié avec le groupement 360°ARCHITECTURE / TERREL / ATMOSPHERES / PC INGENIERIE / C+POS / URBALAB / DELHOM ACOUSTIQUE

Objet de la délibération : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE : MARCHÉ NÉGOCIÉ AVEC LE GROUPEMENT 360°ARCHITECTURE / TERREL / ATMOSPHERES / PC INGENIERIE /C+POS / URBALAB / DELHOM ACOUSTIQUE

Exposé :

Pour mener à bien le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, un concours restreint de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse+ a été lancé. Suite aux avis et classement du jury intervenu le 5 juillet 2021, le pouvoir adjudicateur a désigné par délibération n°2021.82 en date du 13 juillet 2021 le groupement 360°ARCHITECTURE / TERREL / ATMOSPHERES / PC INGENIERIE /C+POS / URBALAB / DELHOM ACOUSTIQUE comme lauréat du concours et a engagé la négociation avec celui-ci en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre.

En effet, selon l'article R.2172-2 du Code de la commande publique, la procédure de concours est suivie d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, négocié entre le pouvoir adjudicateur et le lauréat du concours.

La procédure de négociation ayant été conduite à son terme, le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du Conseil municipal sur la base suivante :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 7 460 000 € HT
- Forfait provisoire de rémunération pour les missions de base (ESQ+, APS, APD, PRO, DCE, ACT, VISA, DET, AOR) : taux de rémunération : 10,07 % - montant : 751 222 € HT
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission SYNTHÈSE : taux de rémunération : 0,76 % - montant : 56 700 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission OPC : taux de rémunération : 0,95 % - montant : 70 870 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI) : taux de rémunération : 0,074 % - montant : 5 500 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission MAQUETTE NUMERIQUE : taux de rémunération : 0.952 % - montant : 71 000 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (STD) : taux de rémunération : 0,084 % - montant : 6 300 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission Signalétique : taux de rémunération : 0,034 % - montant : 2 500 € HT,

Conseil Municipal du mardi 07 septembre 2021

Délibération n°2021.101 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire : marché négocié avec le groupement 360°ARCHITECTURE / TERREL / ATMOSPHERES / PC INGENIERIE /C+POS / URBALAB / DELHOM ACOUSTIQUE

- Forfait provisoire de rémunération pour la mission QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS (QEB) : taux de rémunération : 0,413 % - montant : 30 800 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission COUT GLOBAL : taux de rémunération : 0,038 % - montant : 2 800 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission MOBILIER (MOB) : taux de rémunération : 0,168 % - montant : 12 500 € HT.

Soit un forfait total (missions de base et missions complémentaires) de 1 010 192 € HT, soit 1 212 230,40 € TTC.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2172-2 du Code de la commande publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maîtrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée,
Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours,
Vu la délibération n°126.2020 en date du 17 décembre 2020 relative au lancement de la procédure de concours,
Vu la délibération n°24.2021 en date du 25 mars 2021 désignant les trois candidats admis à concourir,
Vu la délibération n°2021.82 en date du 13 juillet 2021 désignant le lauréat du concours,
Vu le règlement de concours,
Vu le projet de maîtrise d'œuvre établi après négociation,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement 360°ARCHITECTURE / TERREL / ATMOSPHERES / PC INGENIERIE /C+POS / URBALAB / DELHOM ACOUSTIQUE.

Article 2 : le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 010 192 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- Forfait provisoire de rémunération pour les missions de base (ESQ+, APS, APD, PRO, DCE, ACT, VISA, DET, AOR) : taux de rémunération : 10,07 % - montant : 751 222 € HT
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission SYNTHESE : taux de rémunération : 0,76 % - montant : 56 700 € HT,

Conseil Municipal du mardi 07 septembre 2021

Délibération n°2021.101 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire : marché négocié avec le groupement 360°ARCHITECTURE / TERREL / ATMOSPHERES / PC INGENIERIE /C+POS / URBALAB / DELHOM ACOUSTIQUE

- Forfait provisoire de rémunération pour la mission OPC : taux de rémunération : 0,95 % - montant : 70 870 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI) : taux de rémunération : 0,074 % - montant : 5 500 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission MAQUETTE NUMERIQUE : taux de rémunération : 0.952 % - montant : 71 000 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (STD) : taux de rémunération : 0,084 % - montant : 6 300 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission Signalétique : taux de rémunération : 0,034 % - montant : 2 500 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS (QEB) : taux de rémunération : 0,413 % - montant : 30 800 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission COUT GLOBAL : taux de rémunération : 0,038 % - montant : 2 800 € HT,
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission MOBILIER (MOB) : taux de rémunération : 0,168 % - montant : 12 500 € HT.

Article 3 : d'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, de signer tous les actes et documents de toute nature nécessaires à la réalisation du projet de construction du nouveau groupe scolaire.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210907-07092021_101-DE
Reçu le 14/09/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE
Conseil Municipal Le 07 septembre 2021
Délibération n° 2021.190 C Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire : marché négocié avec le groupement ARCHITECTURE / INGÉNIERIE / CI-POS / URBALAB / DELHOM ACO
LE D'AUCCAMVILLE, L-SAINTE AL
BAN CEDEX, C=FR
13/09/2021



A U C A M V I L L E